

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 01 février 2024, il sera procédé du 28 février 2024 au 29 mars 2024 inclus (31 jours consécutifs) à une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Sarrigotte », sur la commune de Bollène (84500).

A cet effet, Monsieur Georges TRUC, retraité de l'éducation nationale, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur (CE) et Monsieur Jérôme LEROY en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Ce projet est déposé par la SAS CORSAIRE.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet : Monsieur Sébastien FENET – représentant la SAS CORSAIRE – sise 3 place Pierre Renaudel – 69003 LYON – chargé de projet : Monsieur Lucas BIDEZ – Tél. : 06 58 49 85 49 - mail : l.bidez@corfu-solaire.com

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au CE par correspondance à l'adresse suivante :

Mairie de BOLLENE (siège de l'enquête) – Service Urbanisme – place Henri Reynaud de la Gardette – 84500 BOLLENE, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier, comportant notamment une étude d'impact, sera déposé et pourra être consulté en mairie (siège de l'enquête), aux heures habituelles d'ouverture au public et sera également consultable sur le site web officiel de la Préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.gouv.fr/enquetes-publiques-r2584.html> ainsi que sur le site Internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-bollene>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

- Le mercredi 28 février 2024 après-midi, de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête),
- Le jeudi 14 mars 2024, de 14h00 à 17h00,
- Le vendredi 29 mars 2024, de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique).

Le public pourra formuler ses observations :

- Directement sur le registre d'enquête papier à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de BOLLENE (84) ;
- Sur un poste informatique, mis à disposition à la mairie de BOLLENE (84), aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;
- Sur le site Internet dédié comportant un registre dématérialisé sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-bollene>
- Par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : centrale-photovoltaique-bollene@mail.registre-numerique.fr

L'objet du courriel devra être le suivant : observations-enquête publique - Centrale photovoltaïque BOLLENE. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-bollene> et donc visibles par tous. »

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le CE qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Mme la Préfète de Vaucluse. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de BOLLENE et à la préfecture de Vaucluse (consultable sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/enquetes-publiques-r2584.html>).

Au terme de la procédure, le permis de construire pour construction de la centrale photovoltaïque au sol, à BOLLENE, lieu-dit « La Sarrigotte » pourra être accordé ou refusé, au titre du code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.